AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

(applicable à compter du 29/10/2017)

CONGÉ MATERNITÉ / CONGÉ D'ADOPTION		
	Secteur 1 ou Secteur 2 avec OPTAM ou OPTAM CO	**Secteur 2**
Exercice sur 8 demi-journées/semaine au minimum	3 100 € brut / mois	2 066 € brut / mois
Exercice compris entre 6 et 7 demi-journées / semaine	2 325 € brut / mois	1 550 € brut / mois
Exercice compris entre 4 et 5 demi-journées / semaine	1 550 € brut / mois	1 033 € brut / mois

CONGÉ PATERNITÉ		
	Secteur 1 ou Secteur 2 avec OPTAM ou OPTAM CO	**Secteur 2**
Exercice sur 8 demi-journées/semaine au minimum	2 232 € brut	1 488 € brut
Exercice compris entre 6 et 7 demi-journées / semaine	1 674 € brut	1 116€ brut
Exercice compris entre 4 et 5 demi-journées / semaine	1 116 € brut	744 € brut

***NB** : Le versement intervient à compter du mois suivant celui de l'arrêt de travail, pour la durée de l'interruption de l'activité médicale, dans la limite de la durée légale du congé et pour une durée maximum de 3 mois.*

Pour percevoir l'aide, il est nécessaire de fournir :

- **une attestation sur l'honneur mentionnant la date de début d'activité et le nombre de demi-journées d'exercice.**